

LYCEE MARLIOZ

**Logements du lycée Marlioz
73100 AIX LES BAINS**

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT UNIQUE : FLOPAGE

Maître d'ouvrage : LYCEE MARLIOZ

Adresse : chemin du lycée BP 251

73100 AIX LES BAINS

Tel : 04.79.35.25.09

Fax : 04.79.73.11

LYCEE MARLIOZ

**Logements du lycée Marlioz
73100 AIX LES BAINS**

PREAMBULE

CONDITIONS SPECIFIQUES DU CHANTIER :

- Avant la remise de son offre, l'entrepreneur devra se rendre sur place, pour vérifier les conditions du chantier :

- accès,
- stockages,
- survols des existants
- pollution.

Une fiche de visite sera remise à l'entrepreneur certifiant son passage.

L'entrepreneur doit prendre en compte les conditions du calendrier des travaux, joint au dossier

Il est rappelé que les interventions se dérouleront en site occupé (bâtiment occupé dans l'enceinte du lycée occupé)

DOSSIER DE PLANS ET PIECES TECHNIQUES :

Les devis descriptifs ont été réalisés après visite sur place et à partir des documents suivants :

- **Plans architecte en date de 1980 :**
 - Plan de masse
 - Plans type de rez de chaussée (1 appartement de 112 m2 et 2 appartements de 50 m2)

REUNIONS DE TRAVAIL :

- En début de chantier
- En cours de chantier selon besoins exprimé par une ou les parties
- En fin de chantier pour réception

MISES A DISPOSITION DE DOCUMENTS

Tous documents nécessaires pour :

- . Le contrôle des quantités
- . La bonne compréhension du descriptif
- . La bonne interprétation des plans

sont disponibles sur simple demande par fax au 04.79.35.73.11 ou par mail à l'adresse suivante

intendance.0730003g@ac-grenoble.fr

LYCEE MARLIOZ

Logements du lycée Marlioz
73100 AIX LES BAINS

NOMENCLATURE DES LOTS

LOT UNIQUE : FLOCAGE

1 GENERALITES

Prescriptions générales

L'entrepreneur devra procéder à un nettoyage complet des pièces et ceci aussitôt après leur exécution. Les gravois provenant de ces nettoyages seront évacués par l'entrepreneur du présent lot.

Les travaux devront également correspondre aux diverses normes de réglementation d'incendie, d'isolation thermique, de comportement dans les pièces/zone humides, de résistance etc..., suivant matériaux prévus au descriptif et localisation dans la construction.

Dès l'adjudication, la présente entreprise devra vérifier si les épaisseurs de ses matériaux prévus aux plans et aux détails sont conformes avec les matériaux qu'elle compte employer, compte tenu des épaisseurs nominales de ses matériaux et des sujétions de pose. La présente entreprise devra confirmer, dès que son marché sera passé, ses cotes et épaisseurs au maître d'oeuvre sous son entière responsabilité. Tous les isolants devront avoir un certificat ACERMI.

Prescriptions particulières

L'ensemble des isolants mis en oeuvre devront être revêtus de l'étiquette réglementaire attestant la conformité du produit aux exigences essentielles de la directive européenne (Marquage CE).

Conditions spécifiques du chantier

L'entrepreneur doit prendre en compte les conditions d'accès spécifiques pour la réalisation du flocage dans la hauteur du vide sanitaire existant.

2 INTERVENTION PREALABLE

Intervention en espace confiné

Sujétions pour intervention en espace confiné

L'entreprise inclura dans le montant de cette prestation tous dispositifs de protection de ses personnels.

Seront notamment inclus les dispositifs de ventilation, les équipements de protections et les dispositifs de sécurité pour le personnel, l'adjonction d'une personne dédié à la surveillance pendant l'exécution de la prestation et toutes dispositions complémentaires en accord avec le maître d'ouvrage.

L'entreprise devra fournir un plan de prévention.

3 ISOLATION PROJETEE

Isolation thermique projetée

Comprenant:

- Préparation des supports suivant prescriptions du fabricant et nature du support.
- Projection de fibres minérales soufflées à la machine avec liants inorganiques du type ciment et adjuvants spécifiques.
- Compris toutes sujétions pour projection en 2 épaisseurs si nécessaire suivant préconisation du DTU et armatures intermédiaires pour accrochage de la seconde couche si nécessaire.
- L'épaisseur de l'isolant devra être vérifiée par le maître d'oeuvre
- Compris projection en sous face du plancher existant et retour verticaux sur les parois de façades et en limite de zone d'isolation.
- Talochage et roulage du produit
- Finition projection brute toute surface.
- Compris toutes sujétions pour exécution de la prestation en hauteur restreinte, encombrement et embarras, protections, et nettoyage après intervention.
- Revêtement projeté de type Promaspray T de PROMAT ou techniquement équivalent.

Isolation thermique $R = 2,50 \text{ m}^2.K/W$

Épaisseur nécessaire pour obtenir une isolation thermique avec $R_{\text{mini}} = 2,50 \text{ m}^2.K/W$.

Nota : Il est précisé ici que l'intervention sera effectuée dans la hauteur du vide sanitaire existant.

Localisation :

Projection en plancher haut du VS compris toutes retombées.

